



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 12322

## Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le manque important de main d'oeuvre qualifiée que rencontrent de nombreuses entreprises du bâtiment. Elle est convaincue de l'indispensable relance de l'enseignement professionnel dans ce domaine car il existe des évolutions de carrières professionnelles très intéressantes à saisir. Cette pénurie s'explique certainement par le fait que notre société a trop dévalué ce type de formation. De ce fait, des entreprises font maintenant de plus en plus appel à de la main d'oeuvre étrangère. Elle lui demande quelles mesures seront prises pour redynamiser ce secteur de l'enseignement professionnel.

## Texte de la réponse

Le développement de l'intérêt des élèves et de leurs parents pour l'enseignement professionnel, de même que la valorisation auprès de ceux-ci des formations professionnelles menant notamment aux métiers du secteur du bâtiment, font partie des préoccupations du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, qui a déjà développé à cet égard un certain nombre d'initiatives et en prépare d'autres, dans cette perspective, pour la prochaine rentrée scolaire. Ainsi, l'ensemble de nos partenaires du secteur du bâtiment et des travaux publics ont signé des accords et des conventions générales de coopération visant notamment à développer l'information et l'orientation auprès des élèves, par des actions conduites au niveau national et local. D'ores et déjà, la fédération française du bâtiment (FFB), la confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), la fédération nationale des travaux publics (FNTP), l'association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France, la fédération des compagnons du bâtiment, le comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCABTP) sont mobilisés sur ces questions. D'une manière plus générale, l'amélioration de la préparation à l'entrée dans la voie professionnelle, de l'information et de l'orientation qui ont été présentées comme prioritaires, vont faire l'objet de mesures spécifiques dès la prochaine rentrée. Il va être ainsi proposé une diversification des parcours de formation avant la fin du cycle d'orientation du collège, s'appuyant sur des dispositifs d'alternance, à l'attention d'élèves ayant au moins 14 ans, où seront combinés enseignements au collège et découverte des métiers en ateliers ou périodes en lycées professionnels et en entreprises. En outre est à l'étude la création, pour la rentrée 2004, d'une classe de troisième « diversifiée », qui viserait à aider les élèves n'envisageant pas la poursuite d'études générales, à construire ou affiner un projet d'orientation vers la voie professionnelle. Enfin, des dispositifs visant à améliorer l'information pour une « orientation positive » des collégiens sont en développement : au niveau des bassins de formations, collèges et lycées professionnels sont incités à se rapprocher des différents partenaires, pour organiser l'information des enseignants, des parents et des élèves et ce, dès le début du collège, sur les métiers auxquels préparent les formations professionnelles.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nadine Morano](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12322

**Rubrique** : Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé** : jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 17 février 2003, page 1167

**Réponse publiée le** : 21 avril 2003, page 3206